



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Visites médicales à domicile compromises

Question écrite n° 16743

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la possible remise en cause du principe des visites médicales à domicile. Leur manque d'attractivité pour les praticiens risque de provoquer une pénurie de médecins volontaires, ce qui générerait un recours accru aux urgences et un maintien à domicile difficile pour les personnes en perte d'autonomie. Les négociations conventionnelles en cours avec l'assurance maladie semblent se diriger vers une absence de revalorisation des visites à domicile de jour. D'ores et déjà, de nombreux médecins préfèrent n'effectuer que des consultations en point fixe qui financièrement sont deux à trois fois plus attractives. Pourtant, les visites médicales de jour permettent de désengorger les urgences, de limiter les trajets récurrents domicile-hôpital et de maintenir des personnes en perte d'autonomie à leur domicile, ce qui génère des économies substantielles pour l'assurance maladie et un confort supérieur pour les patients et leurs proches. Il lui demande s'il entend revaloriser l'exercice de la visite médicale à domicile et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16743

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2547

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)